érie Développement dyrable territoria

Energie et Europe :

le défi de demain

Juin 2008

avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française de Belgique

Par Maud Candela et Denis Stokkink



www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio– économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen Pour la Solidarité

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél.: +32.2.535.06.63

Fax: +32.2.539.13.04

info@pourlasolidarite.be

www.pourlasolidarite.be

Les cahiers de la solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

1. Le contexte

« Les défis énergétiques du XXIe siècle nécessitent une action européenne commune », plaide le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Ces défis majeurs sont au nombre de trois : le développement durable, la compétitivité des entreprises européennes et la sécurité d'approvisionnement.

L'Union européenne devra investir quelque 1.000 milliards d'euros au cours des vingt prochaines années pour moderniser son infrastructure vieillissante et répondre à la demande croissante d'énergie. Au niveau mondial, celle-ci devrait croître de 60% d'ici à 2030.

La dépendance énergétique de l'Europe s'accroît : les importations couvriront, d'ici vingt à trente ans, environ 70% des besoins en énergie de l'Union, contre près de 50% aujourd'hui.

L'Union n'a pas encore mis en place des marchés de l'énergie pleinement concurrentiels. Garantir aux citoyens européens une sécurité d'approvisionnement impose de parachever le marché intérieur européen, de mettre en place des cadres législatifs et réglementaires et d'appliquer rigoureusement les règles de concurrence communautaires.

Les secteurs de l'énergie et du transport contribuent de manière importante au changement climatique en raison de fortes émissions de gaz à effet de serre. Si aucune mesure n'est prise pour réduire ces émissions, la température mondiale grimpera de 1,4 à 5,8° C pour la fin du siècle, ce qui aura des effets désastreux sur les écosystèmes et l'économie mondiale.

2. Une politique de développement durable

En 1987, la Commission Brundtland définissait le développement durable de la manière suivante : « Le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins de développement. »¹

Cette préoccupation s'est reflétée, depuis le début des années 1990, dans de nombreuses conférences et dans les sommets internationaux qui ont réuni la majorité des pays et des acteurs sociaux afin de trouver des solutions à un modèle de développement considéré comme excessif.

^{1 «} Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable », COM (2001) 264 final/2 du 19 juin 2001 (première mouture : 15 mai 2001).

Parmi ces événements, épinglons la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, la Conférence de Kyoto en 1998, durant laquelle la majorité des pays membres des Nations unies ont signé le protocole par lequel ils se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et, surtout, le Sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg en 2002, où les États présents ont ratifié un plan d'action à court et moyen termes, qui concerne différents domaines du développement durable comme l'économie, l'environnement, la santé, l'énergie, etc.

Lors de la Conférence de Bali en décembre 2007, première étape des négociations internationales visant à trouver un successeur au Protocole de Kyoto, l'Union européenne n'a pas réussi à imposer, comme elle le souhaitait, des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle internationale.

Toutefois, pour la première fois, s'est dessinée une alliance des pays industrialisés et des nations en développement autour de cette problématique cruciale. Un premier pas vers l'après-Kyoto.

La stratégie européenne en faveur du développement durable s'inscrit dans cette dynamique. Jalonnée par différents événements et communications (lire le tableau ci-dessous), elle a été reformulée en 2006 par les instances européennes.

La « Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable »² énonce quatre objectifs fondamentaux à appliquer dans l'ensemble des politiques afin d'améliorer de manière continue la qualité de vie des générations présentes et futures :

- la protection de l'environnement,
- l'équité et la cohésion sociales,
- la prospérité économique,
- assumer le rôle de leader mondial pour soutenir les autres pays dans la mise en oeuvre de politiques en faveur du développement durable.

^{2 «} Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable », DOC 10917/06 du Conseil de l'Union européenne, http://ec.europa.eu/sustainable/docs/renewed_eu_sds_fr.pdf.

LES DATES-CLÉS DE LA STRATEGIE EUROPÉENNE

Le Conseil européen qui s'est tenu à Göteborg les 15 et 16 juin 2001 a adopté une première « Stratégie en faveur du développement durable », après avoir pris en considération la communication de la Commission sur le sujet³. Ce texte incarne le point de départ d'une véritable politique européenne axée sur le développement durable.

Dans la perspective du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, la Commission a également adopté une communication intitulée « Vers un partenariat mondial pour un développement durable » en février 2002⁴.

En février 2005, soit quatre ans après la mise en œuvre de la stratégie arrêtée à Göteborg, la Commission a effectué un premier bilan et proposé de nouvelles orientations pour atteindre les objectifs initiaux dans une communication intitulée « Examen de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable »⁵. En décembre de la même année, elle a présenté une révision de cette stratégie dans une autre communication présentée comme « une plate-forme pour l'action »⁶.

Forte de ces constats, l'Union européenne a acté le fait que sa politique en faveur du développement durable n'avait pas atteint tous les objectifs fixés. C'est la raison pour laquelle le Conseil européen, réuni les 15 et 16 juin 2006, a adopté une nouvelle stratégie en faveur du développement durable.

La politique énergétique revêt une importance particulière au sein de la stratégie de développement durable de l'Union européenne. L'un des défis majeurs à relever est, en effet, la réduction des gaz à effet de serre : le Protocole de Kyoto prévoit une réduction de 5,2% des rejets de gaz à effet de serre au niveau mondial à l'horizon 2010 (par rapport à 1990).

Le traité international appelé à succéder au Protocole de Kyoto devrait voir le jour, fin 2009, lors du Sommet de Copenhague.

³ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0264es01.pdf.

⁴ http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l28015.htm.

⁵ http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0037fr01.pdf.

⁶ http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_d oc=2005&nu_doc=37.

En 2007, l'Union européenne s'était fixé des objectifs ambitieux en matière d'environnement : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20% d'augmentation de l'efficacité énergétique et 20% d'énergies renouvelables d'ici à 2020. Le 23 janvier 2008, elle a confirmé ces engagements dans le Paquet Énergie-Climat, son nouveau « programme de travail » pour lutter contre le réchauffement climatique (voir point 3).

3. Favoriser les sources d'énergie renouvelables

L'Europe encourage fortement le développement des sources d'énergie renouvelables qui, en plus d'être « propres » et respectueuses de l'environnement, constituent un gisement d'emplois nouveaux et permettent de diminuer la dépendance énergétique de l'Europe par rapport à des pays tiers. Aujourd'hui, la moitié du gaz consommé au sein de l'Union provient de Russie, de Norvège et d'Algérie et si les tendances actuelles se maintiennent, la part du gaz importé pourrait grimper à 80% du total au cours des vingt-cinq prochaines années.

3.1. Livre blanc et Livre vert

Au début des années 2000, la Commission européenne a fait du développement des énergies renouvelables une priorité politique décrite dans le Livre blanc « Énergie pour l'avenir : les sources d'énergie renouvelables » et dans le Livre vert « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique ».

La Commission s'est fixé comme objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie primaire à 12% en 2010. Un effort particulièrement significatif doit être réalisé dans le domaine de l'électricité puisque la Commission souhaite que 21% de la quantité totale d'électricité consommée dans l'Union européenne soit produite à partir de sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2010.

3.2. Énergie intelligente - Europe

Le programme « Énergie intelligente pour l'Europe » (2003-2006) et son successeur « Énergie intelligente – Europe » (2007-2013)⁷ ont été mis en œuvre pour favoriser la réalisation de ces objectifs, mais il ne s'agit pas là de leur seule ambition : ils visent également l'économie et la consommation rationnelle de l'énergie, la réduction de la pollution, la sécurité de la distribution énergétique, la croissance de l'emploi et de l'économie.

⁷ http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html.

Trois domaines d'intervention sont privilégiés dans le programme « Énergie intelligente – Europe » :

- L'efficience énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie (SAVE), en particulier dans l'industrie et le secteur du bâtiment.
- La promotion de nouvelles sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et de chaleur (ALTERNER), ainsi qu'une plus large pénétration sur le marché de ces sources d'énergie.
- L'amélioration des performances énergétiques dans le transport et la diversification des carburants (STEER).

Ce programme, qui fait partie du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), permet de financer des initiatives privées ou publiques qui développent l'utilisation et la production d'énergies renouvelables, ou favorisent les économies d'énergie. Pour bénéficier de ces aides, les projets doivent impliquer au moins trois partenaires de trois pays différents de l'Union. Lors de la Journée européenne d'information autour de ce programme, organisée à Bruxelles le 19 avril 2007, plusieurs types de projets ont été épinglés :

- La création et le développement d'outils pour améliorer la gestion des énergies renouvelables.
- Le développement de nouvelles technologies plus efficaces et leur entrée sur le marché.
- La promotion de l'éducation et de l'information aux citoyens et aux pouvoirs publics, ainsi que la promotion d'une consommation d'énergie plus durable.
- La réalisation d'études et d'analyses qui favorisent la mise en oeuvre d'une législation plus efficace sur les énergies renouvelables.
- La création d'agences régionales et locales de l'énergie.

Le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité s'étale sur une période de sept ans, comprise entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2013. Il est doté d'un budget de 3.621 milliards d'euros, dont quelque 20% (soit 730 millions d'euros) sont affectés au programme « Énergie intelligente – Europe ».

3.3. Un second Livre vert

Pour donner un coup d'accélérateur à sa politique, la Commission s'est attelée à la rédaction d'un nouveau Livre vert en 2006. Intitulé « Stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable »⁸, il souligne, notamment, la nécessité d'une politique renforcée visant une plus grande efficacité énergétique

⁸ http://ec.europa.eu/energy/green-paper-energy/doc/2006_03_08_gp_document_fr.pdf.

des modes de consommation et de production. Il retient six domaines prioritaires :

- La création d'un véritable marché intérieur européen de l'électricité et du gaz, capable de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne.
- L'amélioration de la sécurité d'approvisionnement au travers d'une plus grande solidarité entre les États membres. L'une des mesures proposées est la création d'un observatoire européen de l'approvisionnement énergétique. Il est également question de revoir la législation européenne concernant les réserves stratégiques de pétrole et de gaz.
- La diversification des sources énergétiques dans le chef de chaque État membre. Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement, des objectifs pourraient être arrêtés en ce qui concerne le bouquet énergétique global de l'Union, sans que cela ne porte atteinte au libre-choix des États membres en ce qui concerne leur propre bouquet.
- Les mesures permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Parmi celles-ci figurent un plan d'action visant l'efficacité énergétique et un programme de soutien aux énergies renouvelables (climat de stabilité pour les investissements et amélioration de la compétitivité des entreprises européennes).
- La recherche et le développement de nouvelles technologies à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de CO₂.
- La mise en oeuvre d'un politique énergétique extérieure commune. L'une des pistes est la création d'une Communauté paneuropéenne de l'énergie dotée d'un espace réglementaire commun.

DES CRITIQUE EN SENS DIVERS

Le Forum européen pour les Sources d'énergie renouvelables (Eurofores) estime que le Livre vert n'est pas assez ambitieux. À contrario, certains États membres jugent la stratégie européenne trop envahissante car elle empiète sur des compétences exclusivement nationales.

Dans le prolongement de son Livre vert, la Commission européenne a adopté deux Communications. La première (19 octobre 2006) s'intitule « Plan d'action pour l'efficacité énergétique : réaliser le potentiel » 9 . Son but premier, déjà énoncé dans le Livre vert, est de réduire de 20% la consommation annuelle d'énergie primaire à l'horizon 2020, ce qui générerait une diminution des émissions de CO_2 de 780 millions de tonnes. Selon les études de la Commission, le potentiel d'économies réalisables atteindrait 27% dans le secteur du bâtiment, 25% dans l'industrie et 26% dans les transports.

La Commission préconise des mesures de différente nature pour atteindre ces objectifs :

- Améliorer la performance énergétique des appareils et équipements domestiques comme des bâtiments. Dans ce domaine, il faut signaler l'existence de deux directives de premier plan : la Directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments et la Directive 2006/32/CE relative à « l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques ».
- Améliorer l'efficacité de la conversion de l'énergie. La Commission soutient, dans ce cadre, le système d'échanges de quotas d'émission.
- Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport, en particulier terrestres (camions et voitures), en développant le marché pour des véhicules plus propres et en améliorant le réseau de transports publics. La Commission propose également de revoir la Directive 1999/94/CE prévoyant une information aux consommateurs au sujet de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ (par le biais d'un étiquetage).
- Faciliter les investissements destinés à augmenter l'efficacité énergétique.
 L'Union invite les États membres à revoir leurs législations pour supprimer les obstacles financiers à l'investissement, mais elle veut aussi utiliser les fonds structurels et de cohésion pour faciliter la mise en œuvre de projets parmi les nouveaux adhérents.
- Changer les comportements des citoyens et des pouvoirs publics envers l'énergie. La priorité est de sensibiliser le public à l'importance de l'efficacité énergétique.
- Adapter et développer les partenariats internationaux afin de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie partout dans le monde.

_

^{9 «} Plan d'action pour l'efficacité énergétique : réaliser le potentiel », COM (2006) 545. http://ec.europa.eu/energy/action_plan_energy_efficiency/doc/com_2006_0545_fr.pdf.

La deuxième Communication de la Commission (10 janvier 2007) est la « Feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables. Les sources d'énergie renouvelables au XXIe siècle : construire un avenir plus durable » ¹⁰. Cette communication retient comme objectifs fondamentaux deux des priorités du Livre Vert : la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette communication se présente comme un guide à long terme pour les politiques européennes en matière d'énergies renouvelables : l'objectif à atteindre est d'avoir une consommation d'énergies renouvelables équivalant à 20% du total de l'énergie consommée en Europe à l'horizon 2020, ainsi qu'une consommation de biocarburants correspondant à 10% de la consommation totale de carburants.

Chaque État membre restant souverain dans ses décisions en matière d'énergie, la Commission invite ceux-ci à privilégier une meilleure intégration des sources d'énergie renouvelables dans leur réseau électrique, à supprimer les obstacles législatifs et financiers freinant l'investissement et à adopter des mesures de soutien et de simulation des énergies renouvelables. Elle encourage également une utilisation optimale des instruments financiers existants, tels que les fonds structurels et de cohésion, ainsi que des instruments orientés vers le soutien à la recherche et la diffusion des technologies, comme le plan stratégique pour les technologies énergétiques, le programme-cadre de recherche et de développement technologique ou le programme « Énergie intelligente ».

3.4. Le Paquet Énergie-Climat

Le 23 janvier 2008, les Vingt Sept ont dévoilé le « Paquet Énergie-Climat », dont les objectifs majeurs sont la réduction de 20% des émissions de CO_2 de l'Union (30% dans le cadre d'un accord international), l'augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 20% de la consommation européenne et l'augmentation de l'efficacité énergétique à concurrence de 20% également, tout cela à l'horizon 2020. Au-delà de ses objectifs environnementaux, ce plan climat entend offrir de nouvelles perspectives aux entreprises européennes. Il veut également renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique par le développement des énergies renouvelables. Par ce biais, l'Union européenne estime qu'elle pourrait réduire la facture de ses importations de gaz et de pétrole de 50 milliards d'euros par an.

_

^{10 «} Feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables. Les sources d'énergie renouvelables au XXIe siècle : construire un avenir plus durable », COM (2006) 848 http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l27065.htm

Les principales mesures présentées sont les suivantes :

- Extension de l'actuel système d'échange de quotas d'émission, mis en place en 2005, à l'ensemble des grandes entreprises polluantes (notamment les centrales électriques) et à un éventail plus large d'émissions de gaz à effet de serre, comme le protoxyde d'azote (fertilisants) et les hydrocarbures perfluorés (aluminium).
- Application d'objectifs de réduction des émissions aux secteurs ne participant pas au système d'échange de quotas d'émission (bâtiment, transports et déchets, par exemple): chaque État membre reçoit un objectif national défini de façon équitable, en fonction de sa situation spécifique.
- Définition d'un objectif contraignant pour l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation globale, applicable à tous les États membres.
- Mise en place d'un nouveau cadre juridique pour le piégeage et le stockage souterrain du carbone, afin d'encourager l'investissement dans ces techniques coûteuses.

L'Union européenne évalue que le coût engendré par la lutte contre le changement climatique sera largement inférieur à 1% du PIB si la stratégie est volontariste, contre 5 à 20% du PIB si rien n'est fait (selon les estimations du rapport Stern sur le changement climatique). Le coût des propositions contenues dans le plan climat européen représentera environ 150 euros par citoyen européen et par an jusqu'en 2020¹¹.

¹¹ http://ec.europa.eu/commission_barroso/president/focus/energy-package.